

Dossier du BHI N° S1/3066

LETTRE CIRCULAIRE 22/2000
26 mai 2000

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI
JAMAÏQUE

Monsieur,

Le Comité de direction a l'honneur de vous annoncer que la Jamaïque est devenue le 69e Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI) nous indique qu'il a été informé par télécopie que la Jamaïque avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, en avril. Une annonce officielle avait également été faite le 17 avril 2000 à Kingston, Jamaïque, par le Ministre du Commerce extérieur, M. Antony HYLTON, MP (membre du parlement) à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la IVe conférence de la Commission hydrographique de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique.

Le gouvernement de Monaco attend à présent de recevoir l'instrument d'adhésion original de la Jamaïque, avant d'annoncer officiellement aux gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention a pris effet pour la Jamaïque.

Dans l'intervalle, le Comité de direction adresse à la Jamaïque un courrier de bienvenue officielle au sein de l'OHI et de la Communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président